



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

5924^e séance

Mardi 24 juin 2008, à 15 h 30

New York

<i>Président :</i>	M. Khalilzad/M. Wolff.	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud.	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Lettre datée du 11 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/387)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Lettre datée du 11 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/ 387)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Djibouti et de l'Érythrée des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole de bien vouloir escorter S. E. M. Dileita Mohamed Dileita, Premier Ministre de Djibouti, à la table du Conseil.

M. Dileita Mohamed Dileita, Premier Ministre de Djibouti, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Dileita Mohamed Dileita, Premier Ministre de Djibouti.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. João Honwana, Directeur de la Division Afrique du Département des affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M^{me} Alice Mungwa, Conseillère à la Mission permanente d'observation de l'Union africaine.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Yaya Mahmassani, l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse à une lettre datée du 11 juin 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Djibouti, qui est publiée sous la cote S/2008/387.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. João Honwana, Directeur de la Division Afrique du Département des affaires politiques, à qui je donne la parole.

M. Honwana (*parle en anglais*) : À la demande du Conseil, j'ai l'honneur de faire le point sur les informations les plus récentes qui nous sont parvenues concernant la situation à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée. Tout d'abord, je tiens à rappeler que l'ONU n'a pas de présence dans la région et que cet exposé repose uniquement sur les informations que nous avons reçues. J'attends avec intérêt d'entendre l'exposé du Premier Ministre pour plus de détails.

Depuis le dernier exposé fait au Conseil par le Secrétariat, tous nos interlocuteurs ont décrit la situation à la frontière comme calme mais tendue, avec des regroupements militaires de chaque côté de la frontière. Apparemment, le cessez-le-feu de facto qui était observé par Djibouti et l'Érythrée depuis la semaine dernière continue d'être respecté. D'après la radio locale somalienne, l'Érythrée aurait déployé de l'équipement militaire lourd à Ras Doumeira, au nord-est d'Obock. D'après une autre source, les troupes érythréennes se masseraient près du village de Daddato, situé au nord-ouest d'Obock. Ceci pourrait indiquer des tensions dans le nord-est et le nord-est de Djibouti. Un journal somalien a également relevé que le 15 juin une vedette érythréenne a été coulée après avoir été touchée par un missile. On pense que tous les membres de l'équipage de la vedette sont morts et on ignore encore si le missile a été tiré par un bateau de guerre français ou par la marine djiboutienne.

Alors que la presse locale et d'autres sources relatent que les forces djiboutiennes ont reconquis le terrain perdu et se sont groupées massivement près de la frontière, d'autres informations indiquent qu'elles se sont en fait retirées sur une position à environ 4 kilomètres de la frontière afin d'être hors de portée des mortiers érythréens. Nous croyons comprendre aussi qu'il y a une nouvelle présence militaire éthiopienne du point de rencontre des frontières entre l'Éthiopie, l'Érythrée et Djibouti.

Il semblerait que quelque 300 soldats français aient été placés dans le nord-est de Djibouti afin de fournir un soutien médical et logistique à l'armée djiboutienne. Le Secrétaire d'État français à la défense était attendu à Djibouti aujourd'hui. Il doit rencontrer le Président Ismail Omar Guelleh afin de discuter de la crise frontalière et il doit rendre visite aux troupes françaises.

Le 11 juin, le Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée a fait une déclaration à la presse accusant Djibouti de mener des campagnes antiérythréennes hostiles et de « fomenter de l'animosité ». Le 12 juin, la radio d'état érythréenne a condamné, dans la langue locale tigrigna Djibouti pour le problème de frontière et a accusé les États-Unis d'attiser les conflits dans la région. Cette déclaration a été faite en réponse au communiqué de presse publié plus tôt par le Département d'État des États-Unis qui condamnait « l'agression militaire de l'Érythrée contre Djibouti ».

Le même jour, au cours d'une réunion d'urgence, la Ligue des États arabes a demandé à l'Érythrée de retirer ses forces de la zone frontalière. La France et l'Égypte ont également prié instamment l'Érythrée de permettre à la médiation d'intervenir dans le conflit. En outre, le 12 juin, l'Union africaine s'est jointe à l'ONU pour demander la tenue de pourparlers entre l'Érythrée et Djibouti afin de mettre fin aux incidents frontaliers. Dans une déclaration, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé aux deux pays de faire preuve de la plus grande retenue, d'avoir recours au dialogue et de coopérer pleinement avec tous les efforts faits en ce sens.

Le Secrétariat reste en contact étroit avec nos collègues qui sont dans la région et rencontre régulièrement les Représentants permanents afin de recevoir des nouvelles des deux côtés. Lors d'un entretien qu'il a eu avec moi le 19 juin, le Représentant permanent de l'Érythrée a reconnu que des accrochages avaient eu lieu dans la zone frontalière quelques jours

auparavant, mais il a dit que Djibouti était responsable de l'attaque et que l'Érythrée n'avait fait que se défendre. Il a reproché aux États-Unis de créer des guerres dans la région de la corne de l'Afrique. Il a également rappelé les intentions pacifiques de l'Érythrée à l'égard de Djibouti et s'est interrogé sur la hâte du Conseil de sécurité à publier une déclaration présidentielle la semaine dernière. Il a poursuivi en indiquant que le Groupe africain tiendrait une réunion sur la question frontalière avec la Ligue des États arabes, ainsi qu'avec le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, à New York, le 23 juin. Il a affirmé que la dramatisation et l'internationalisation de l'incident frontalier par Djibouti avait pris des proportions démesurées.

Pour sa part, le Représentant permanent de Djibouti a dit, le même jour, que la situation à la frontière était très dangereuse et pourrait dégénérer en une guerre à tout moment. De nombreux soldats étaient morts dans les combats et de nombreuses troupes et de l'équipement lourd étaient massés à la frontière. Il a dit que l'Érythrée avait jusqu'à présent refusé d'expliquer les raisons de sa présence militaire dans la région et de renouer le dialogue avec Djibouti. L'Érythrée avait également rejeté la proposition de médiation du Président du Yémen. Le Représentant permanent a ajouté que Djibouti n'avait jamais eu l'intention de faire la guerre, mais avait été contraint de répondre aux attaques de l'Érythrée sur le terrain. Il a déclaré que l'état actuel des choses était coûteux pour Djibouti et que les deux pays devaient retourner au *statu quo ante*.

Le Secrétaire général a eu une excellente réunion avec le Premier Ministre de Djibouti hier. Le Premier Ministre a rappelé qu'il s'agissait d'une situation de guerre avec des regroupements militaires de chaque côté de la frontière. Ils sont tombés d'accord sur la nécessité urgente de résoudre la situation par le dialogue, la confiance et le retour au *statu quo ante*. Nous croyons que le cessez-le-feu doit être renforcé, la question résolue de manière pacifique et le *statu quo ante* rétabli.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Honwana pour son exposé. J'invite maintenant S. E. M. Dileita Mohamed Dileita, Premier Ministre de Djibouti, à prendre la parole.

M. Dileita (Djibouti) : Je voudrais tout d'abord présenter au Conseil le Ministre des affaires étrangères, M. Mahamoud Ali Youssouf, qui m'accompagne aujourd'hui.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Président pour la manière dont il dirige nos travaux et pour les efforts déployés par sa délégation la semaine passée, tout au long du processus des consultations visant à attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur l'urgence à se prononcer sur le conflit entre Djibouti et l'Érythrée. Je voudrais également exprimer mes remerciements à M. Honwana pour l'exposé qu'il a fait aujourd'hui au Conseil.

Je suis heureux de retrouver les membres du Conseil que j'ai accueillis lors de leur visite à Djibouti dans le cadre des pourparlers de paix intersomaliens qui ont abouti à un accord de paix qui suscite au sein de la communauté internationale de grands espoirs et qui est une base solide pour une paix durable en Somalie. Je souhaite aussi témoigner du plaisir que nous avons éprouvé, le Ministre des affaires étrangères et moi-même, à nous entretenir avec la plupart des membres du Conseil dans un climat de confiance et de fraternité depuis notre arrivée à New York.

Qu'il me soit permis de rappeler aux membres du Conseil les origines de cette nouvelle crise, dont la région de la corne de l'Afrique, qui a eu plus que son lot de guerres, de destructions et de régressions en tous genres, aurait pu faire l'économie, de notre point de vue. Les relations entre Djibouti et l'Érythrée depuis l'indépendance de ce pays en 1993 ont connu des difficultés qui jusqu'ici avaient pu être surmontées grâce à la volonté de régler tout malentendu par le dialogue. Le conflit qui, aujourd'hui, a déjà fait de nombreuses victimes depuis que les troupes érythréennes ont attaqué le 10 juin dernier les positions de l'armée djiboutienne, la poussant à défendre son territoire, mérite l'attention des membres de cet organe important de l'Organisation des Nations Unies, dont le mandat est le maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte.

Je ne suis pas ici simplement pour faire des allégations inconsidérées à l'égard de l'Érythrée; il ne serait pas sage d'entreprendre un si long voyage dans l'intention de discréditer les dirigeants érythréens. Nous n'avons jamais fait partie et nous ne ferons en aucun cas partie d'un front anti-érythréen. Au contraire, nous avons toujours cherché à maintenir une relation pragmatique avec ce pays. Nous estimons que la communauté internationale doit être informée et bien informée des tenants et aboutissants de ce conflit, car la situation sur le terrain reste préoccupante.

La crise actuelle est très différente des précédentes, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, dans la forme, car pour la première fois les troupes érythréennes ont non seulement violé le territoire djiboutien mais elles l'ont occupé et plus encore ont entrepris des travaux sur notre sol. Ensuite dans le fond, car si toutes les précédentes tentatives étaient une revendication plus ou moins avouée d'une partie importante du territoire djiboutien, les motivations actuelles demeurent plus obscures et suspectes aux yeux des dirigeants djiboutiens.

En l'absence d'explications claires de la part des dirigeants érythréens, notre gouvernement les soupçonne très fortement d'être guidés par les convoitises que suscite l'ambition affichée de Djibouti de devenir un « hub » maritime de transbordement régional avec la construction d'un nouveau port moderne et des projets d'infrastructure. Grâce à la confiance des investisseurs et à notre position dans cette zone de la mer Rouge hautement stratégique pour la navigation mondiale, Djibouti s'est engagé sur le chemin de la croissance et du développement afin de devenir un centre pour le commerce régional.

Mais également, nous pensons que les autorités d'Asmara poursuivent leur confrontation avec l'Éthiopie à travers un conflit avec Djibouti par où transite la majeure partie des marchandises à destination de l'Éthiopie. Ainsi, il s'agit sans conteste d'une tentative de régionalisation de ce conflit.

Le Conseil n'ignore point combien l'impasse du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée constitue une source majeure d'instabilité dans la corne de l'Afrique, en particulier pour la paix en Somalie. La communauté internationale doit donc peser sérieusement de tout son poids jusqu'à ce que l'Érythrée commence à tenir compte des normes internationales minimales qu'impliquent les relations entre nations.

Enfin, nous ne saurions faire l'impasse sur le fait que l'attaque de l'armée érythréenne soit survenue au lendemain de la signature à Djibouti d'un accord entre une partie de l'opposition somalienne et le Gouvernement de transition somalien sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. À ce stade, nous sommes en droit de nous poser des questions légitimes sur le rôle que voudraient jouer les autorités d'Asmara et l'usage qu'elles souhaiteraient faire du conflit somalien qui, à nos yeux, n'a pas besoin d'être instrumentalisé.

Quant aux autorités érythréennes, elles entretiennent véritablement le mystère sur leurs véritables objectifs et se camouflent derrière un déni total du différend ou, quand elles daignent l'admettre de manière implicite, elles avancent des allégations infondées et déraisonnables en évoquant des ingérences extérieures qui seraient la cause de toutes les tensions dans la région. Nous pensons bien sûr que cette attitude de déni de la réalité est irresponsable alors que les médias du monde entier ont rapporté le déclenchement des hostilités et qu'un conflit armé a bien été engagé par les forces armées érythréennes.

Mais tout argumentaire des autorités érythréennes tourne très court au regard de la situation sur le terrain, car les forces militaires djiboutiennes ont bien été agressées par des forces érythréennes exclusivement, et nous n'avons constaté aucune autre force engagée sur le terrain des combats. Par ailleurs, toutes les motivations envisagées demeurent inadmissibles pour notre gouvernement et pour notre nation entière, qui est prête à défendre par tous les moyens son intégrité politique et territoriale.

Notre pays n'est en principe pas un pays de culture agressive, encore moins dont l'État et le peuple seraient belliqueux. Cependant, nous ne devrions pas être perçus comme étant faibles, hésitants ou intimidables. La République de Djibouti n'hésitera point à exercer à nouveau, si cela s'avérerait nécessaire, son droit à la légitime défense qu'accorde la Charte à tout pays afin de garantir sa souveraineté nationale.

Les piliers et principes cardinaux de la diplomatie djiboutienne dans la région et dans le monde ne sont plus un secret. Longtemps décrit comme un havre de paix dans une région tourmentée, notre pays, refuge pour toutes les victimes des guerres fratricides de la région, est bien placé pour apprécier à sa juste valeur la paix et la pratique de la tolérance. Plus particulièrement, notre politique régionale est fondamentalement basée sur le respect du bon voisinage et la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays de la région, ainsi que la neutralité, l'amitié et la coopération en vue d'un développement économique profitable à tous les peuples de la région.

C'est donc guidés par ces valeurs que nous avons entrepris toutes les démarches afin de trouver une issue diplomatique à la nouvelle crise avec l'Érythrée afin d'éviter d'être embarqués dans un conflit de plus que nous jugions et que nous jugeons toujours inutile.

La diplomatie djiboutienne a été très active autant sur les plans bilatéral et multilatéral. Des médiations ont été proposées par des pays amis et par des organisations régionales telles l'Union africaine et la Ligue des États arabes, et enfin nous avons saisi le Conseil de sécurité par nos lettres respectivement datées du 5 et 9 mai et du 11 juin 2008.

Pendant que toute notre attention et nos efforts étaient voués à la recherche d'une solution diplomatique à la crise, l'Érythrée a rejeté toutes les médiations et s'est entêtée à nier l'existence de tout problème. Bien sûr, simultanément elle en a profité pour s'infiltrer davantage sur notre territoire et a renforcé les positions de son armée. Toutes ses manœuvres étaient clairement destinées au déclenchement d'une guerre que nous avons voulu éviter jusqu'au dernier instant, comme le prouvera l'agression du 10 juin. Mon pays a été poussé précipitamment dans une guerre fratricide que nous détestons.

À cet égard, je voudrais remercier les membres du Conseil qui ont entendu notre appel et ont agi avec la promptitude idoine requise par l'urgence et la gravité de la situation. La préservation des vies humaines et l'arrêt d'hostilités injustifiées et injustes à l'égard des peuples djiboutien et érythréen est, et restera, pour notre gouvernement la priorité absolue. Mon pays ne peut envisager le scénario d'une impasse indéfinie, cela mettrait à l'épreuve notre patience, notre moral et nos ressources.

Il convient de saluer la déclaration présidentielle du Conseil (S/PRST/2008/20) condamnant sans équivoque l'action militaire conduite par l'Érythrée contre Djibouti à Ras Doumeira et dans l'île Doumeira, ainsi que celle de toutes les organisations régionales et sous-régionales, ce qui nous conforte dans notre perception initiale du règlement de la crise, selon laquelle l'usage de la force ne pourrait constituer en aucune manière une alternative au dialogue et à la diplomatie.

Nous réitérons notre confiance dans la capacité du Conseil, conformément aux fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte, et faisons le vœu de parvenir à régler le différend avec l'Érythrée par des moyens pacifiques, selon les principes de la justice et du droit international.

Le manquement des autorités de ce pays à toutes leurs obligations souscrites aux termes de la Charte est manifeste, car l'usage de la force et la violation de

notre territoire constituent une réalité, et aucun prétexte ne pourrait dédouaner l'Érythrée de ses obligations vis-à-vis de la communauté internationale. En outre, nous notons la persistance d'une attitude de défiance vis-à-vis de toutes les missions de bons offices entreprises, notamment la médiation tentée auprès du chef de l'État érythréen par le Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, M. Louis Michel, à l'issue du Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui n'a pas eu plus de résultats que les précédentes initiatives.

Pour sa part, la République de Djibouti est entièrement disposée à honorer ses responsabilités comme elle l'a toujours fait et elle poursuivra inlassablement ses efforts de dialogue en vue de l'établissement d'une stabilité et d'une paix durables dans la région et dans le monde.

Car l'enjeu majeur dans ce conflit est bien celui de la paix et de la sécurité des voies de communication maritime de l'ensemble de la région. Comme le Conseil le sait déjà, le détroit de Bab al-Mandab, au sud de la mer Rouge, est un détroit stratégique séparant la péninsule arabique de l'Afrique de l'Est et constitue un point de passage clef pour le commerce international et pour l'acheminement du pétrole en Europe et en Asie. De plus, des analystes s'accordent à dire aujourd'hui que le contrôle de ce détroit sera vital dans ce conflit. Toutes nos initiatives de prévention du conflit sont restées vaines et, même si les hostilités militaires ont cessé depuis le 12 juin, les conséquences seraient désastreuses s'il ne devait pas y avoir de réponse raisonnable ou proportionnée du Conseil et de la communauté internationale à cette situation explosive et dangereuse qui évolue rapidement.

En effet, depuis la condamnation du Conseil le 12 juin, aucune évolution positive n'a été enregistrée et aucun signe de bonne volonté tendant vers un règlement pacifique du différend n'a été exprimé par les autorités érythréennes. Bien au contraire, au moment où je m'adresse au Conseil, alors que notre armée s'est retirée de plusieurs kilomètres depuis le 12 juin, les troupes érythréennes se sont elles, à nouveau, infiltrées sur le territoire djiboutien. Cette incursion dans notre pays par des troupes érythréennes massives présentes tout le long de notre frontière commune sans justification valable ne devrait pas être prise à légère par le Conseil, et on doit lui donner l'importance qu'elle mérite.

À défaut d'une intervention internationale forte, axée sur le dialogue et le désengagement des forces, nous nous trouvons face à un dilemme, à savoir choisir entre le statu quo et la guerre. Bien entendu, aucune de ces deux options n'est envisageable pour notre gouvernement. En somme, le Conseil de sécurité devrait être conscient des dangers de son inaction, qui reviendrait à ménager un leader belliqueux et imprévisible. Il serait sans doute mal avisé de laisser, par pure négligence et par inattention, cette situation demeurer dans l'état actuel. Une action du Conseil afin d'empêcher une reprise des affrontements entre les forces armées, actuellement à portée de tir les unes des autres, serait selon nous plus sage et plus réaliste. Ceci contrarierait le scénario d'une escalade de la violence et d'un embrasement généralisé dont nul ne saurait prévoir l'issue qui s'ensuivrait fatalement.

Hélas, si ce scénario bien connu des peuples de la région s'enclenchait, la seule certitude serait celle de la spirale de la guerre et d'une tragédie avec son lot de pertes de vies humaines supplémentaires. J'ajouterais que si la situation de tension extrême persiste c'est à cause du comportement dédaigneux des autorités érythréennes, qui restent sourdes à toutes les bonnes volontés, la dernière en date étant la médiation proposée par le Président de la République du Yémen, S. E. M. Ali Abdallah Salah, qui s'est soldée par un refus des autorités érythréennes pour lesquelles la seule et unique option reste celle de la guerre. Nous espérons vraiment que l'Érythrée ne se trompe pas sur la détermination de Djibouti, son indignation et sa croissante impatience face à ses tactiques et à son comportement agressif.

En conclusion, mon gouvernement est prêt à coopérer avec le Conseil et avec le Secrétaire général dans leurs efforts visant à résoudre cette malheureuse aventure militaire unilatérale, qui mérite un examen urgent, sérieux et la plus grande attention du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de Djibouti de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Érythrée.

M. Desta (Érythrée) (*parle en anglais*) : Eu égard au temps dont nous disposons, je vais lire une version abrégée de ma déclaration, en demandant humblement que le texte intégral soit distribué dans la salle du Conseil.

Je tiens à remercier la présidence et les membres du Conseil de donner à ma délégation la possibilité de présenter ses vues sur la situation actuelle entre l'Érythrée et Djibouti. L'Érythrée constate avec regret que le Gouvernement de la République de Djibouti a choisi, depuis ces deux derniers mois, de proférer des accusations incessantes et sans fondement à l'encontre du Gouvernement érythréen. L'Érythrée n'a mené aucune incursion dans le territoire djiboutien et n'a aucune ambition territoriale dans la région.

De multiples contacts ont été établis entre les responsables des deux gouvernements, y compris au plus haut niveau. Les deux dirigeants se sont entretenus au sujet de la situation actuelle et ils sont convenus de la régler de manière calme et sereine, en tenant compte des relations fraternelles qui unissent les deux pays et de la nécessité de préserver la paix et la sécurité dans la sous-région.

Toutefois, pour des raisons connues des seules autorités djiboutiennes, l'accord conclu entre les deux plus hauts représentants des deux pays a été mis de côté et la question a été portée sur la scène publique dans le cadre d'une campagne hostile et totalement injustifiée contre l'Érythrée. Les tentatives visant à faire réagir le Gouvernement érythréen de manière agressive se poursuivent, mais l'Érythrée n'a pas répondu à cette campagne hostile. Au contraire, nous avons choisi la voie de la retenue et de la patience, et ce, pour des raisons profondes, car l'Érythrée sait parfaitement, en effet, que cette campagne de provocation a été élaborée, conçue et coordonnée ailleurs. En fait, Djibouti et sa population n'ont, même dans les esprits à l'imagination la plus fertile, aucun intérêt dans cette affaire. Cette question, en réalité, ne concerne et n'intéresse nullement Djibouti.

Le fait est qu'il n'y a aucun différend territorial ou autre entre l'Érythrée et Djibouti. La campagne hostile et injuste menée par Djibouti répond à d'autres motifs inavoués et est en phase avec d'autres événements régionaux.

Je voudrais aborder plus en détails les dimensions et les implications de cette crise montée de toutes pièces.

Le 22 avril dernier, quelques semaines avant le lancement de cette campagne injustifiée, le régime éthiopien a installé un nouveau camp militaire sur le Mont Musa'ali. L'Éthiopie a construit un réseau de routes sinueuses jusqu'au sommet du mont et déployé de l'artillerie de longue portée offensive et du matériel

lourd dirigé contre l'Érythrée, au su – semble-t-il – de ses principaux appuis et avec leur approbation.

Musa'ali est perché au croisement des frontières des trois pays : Djibouti, Éthiopie et Érythrée. Au cours du processus de délimitation et de démarcation de la frontière entre Érythrée et Éthiopie, la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie a décidé que cette jonction trilatérale établissait la souveraineté respective des deux pays. Les actions de l'Éthiopie, six ans après la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, constituent des violations flagrantes de cette décision.

En dépit de ces actes de déstabilisation illégaux, l'Érythrée a décidé de garder le silence pour mettre davantage l'accent sur l'approche juridique pour laquelle elle a opté. Toutefois, la retenue de l'Érythrée face à cette provocation n'a suscité que plus de frustration parmi des forces qui désiraient causer des problèmes en foulant aux pieds la primauté du droit. Une campagne hostile a été lancée, et le 10 juin dernier, le Gouvernement djiboutien a été poussé à lancer une attaque militaire provocatrice contre nos unités à la frontière. L'attaque lancée par Djibouti a commencé à environ 19 heures et s'est poursuivie jusqu'au 11 juin. Pour éviter l'attaque, l'Érythrée a retiré ses forces. Le 12 juin, Djibouti a poursuivi son attaque, appuyée par des hélicoptères. Cette fois, l'Érythrée a riposté et s'est défendue. Mais Djibouti a été le premier à crier à l'injustice et à accuser l'Érythrée des mêmes actes qu'il avait commis. Comme le dit un proverbe local, « un lance-pierre atteint sa cible mais émet d'abord un bruit strident ». Djibouti n'a donc pas seulement lancé une attaque non provoquée, mais il a également proféré des accusations inventées de toutes pièces et bien orchestrées contre l'Érythrée.

La déclaration présidentielle injustifiée qui a été adoptée le juin dernier par le Conseil de sécurité sur la base d'informations fournies par une seule partie est encore plus surprenante. Dans cette adversité, l'Érythrée ne s'est pas départie de son sang-froid; elle a, au contraire, continué de faire preuve de retenue.

Comme je l'ai dit plus tôt, l'objectif caché de cette provocation militaire, qui utilise Djibouti comme un cheval de Troie, consiste à détourner l'Érythrée de ses principaux objectifs – ses tentatives, par la voie juridique, de faire en sorte que l'Éthiopie soit expulsée de ses territoires souverains conformément aux décisions finales et contraignantes de la Commission

du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie – et à entraîner l'Érythrée sur un nouveau front. L'idée est de nous entraîner dans des récriminations mutuelles avec Djibouti. Ceci déboucherait sur des missions de médiation sans fin et sur l'aggravation des crises régionales putatives.

De ce point de vue, la nouvelle campagne lancée cette semaine au Conseil de sécurité est des plus regrettables. Pourquoi Djibouti a-t-il été incité à proférer des accusations de cette gravité contre l'Érythrée? Pourquoi le Conseil de sécurité a-t-il été convoqué précipitamment pour débattre d'une accusation douteuse et irresponsable contre un autre État Membre? Alors que le Conseil de sécurité a gardé le silence ou s'est montré peu, voire pas du tout, préoccupé par la violation flagrante du droit international commise par l'Éthiopie et par son occupation des territoires souverains érythréens, comment a-t-il été persuadé de débattre d'un différend territorial qui n'existe pas, là où aucun territoire n'a été occupé? Pourquoi un différend injustifié, provoqué en premier lieu par Djibouti, a-t-il été interprété de manière erronée comme une agression méritant un examen et une action rapides du Conseil de sécurité? Pourquoi donne-t-on tant d'importance à cette question? Nous pourrions poser une multitude de questions.

Le Gouvernement érythréen tient à souligner une fois encore qu'il ne sera pas entraîné – par des provocations, des incitations et d'autres accusations mensongères – dans une crise en devenant le bouc émissaire des politiques malavisées menées dans notre région. Il continuera donc à privilégier une coopération étroite avec Djibouti, comme le montre la récente signature de plusieurs accords bilatéraux dans les domaines du commerce, de la santé, de la pêche et de l'infrastructure.

En fait, si le Conseil de sécurité veut maintenir la paix et la sécurité régionales, il doit porter son regard ailleurs. Il ne peut pas et ne doit pas prendre pour cible la victime. J'appelle les pays jouissant d'une influence mondiale dans la région à examiner soigneusement leurs politiques pour faire en sorte qu'ils deviennent une force positive œuvrant pour le développement, la paix et la sécurité de la population de la région.

Je voudrais également attirer l'attention du Conseil sur la détermination de l'Érythrée à faire preuve de retenue et à demeurer politiquement attachée

au règlement pacifique de tous les problèmes qui pourraient surgir entre Djibouti et l'Érythrée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Honwana, pour son exposé. Je salue la présence aujourd'hui du Premier Ministre de Djibouti et de l'Ambassadeur d'Érythrée, ainsi que des représentants de l'Union africaine et de la Ligue arabe. Ces deux organisations ont un rôle important à jouer pour clore cette crise.

Je voudrais faire ici deux constats. Le premier constat, c'est que le différend frontalier qui oppose Djibouti à l'Érythrée s'est internationalisé. Notre Conseil a déjà débattu en consultations du différent frontalier entre Djibouti et l'Érythrée.

En mai, il a été tenu informé par le Secrétariat des tensions qui existaient entre les deux pays sur le promontoire et sur l'île de Doumeira à la suite de différents travaux défensifs entrepris par l'Érythrée. La France, comme elle l'avait fait à titre national, avait indiqué devant le Conseil qu'elle condamnait la violation de la souveraineté de Djibouti. À cette époque, le Conseil était encouragé par des gestes positifs de l'Érythrée, qui s'était retirée de certaines positions. Nous espérons que les deux parties, avec l'aide de tiers comme l'Union africaine, la Ligue arabe ou d'autres États intéressés, étaient sur le point de s'engager dans un dialogue pour trouver une solution diplomatique à leur différend.

Le Conseil a dû cependant réagir à la nouvelle situation, créée par les combats sanglants des 10 et 11 juin. Le 12 juin, dans une déclaration présidentielle, le Conseil a condamné l'action militaire conduite par l'Érythrée contre Djibouti, et a appelé les deux parties à mettre en place un cessez-le-feu, à faire preuve de retenue, et – en particulier l'Érythrée – à retirer leurs forces et à revenir au *statu quo ante*.

La situation sur le terrain semble stabilisée, mais elle peut dégénérer très rapidement dans une zone où le relief tourmenté met les lignes des deux armées en contact. Il est impératif que les parties, en particulier l'Érythrée, respectent la déclaration présidentielle du 12 juin. Cela implique notamment que l'Érythrée abandonne les installations défensives qu'elle a commencé à construire sur le flanc sud du promontoire

menant à la ligne de crête et que les deux parties se retirent de l'île de Doumeira. Les troupes djiboutiennes l'ont fait; elles se sont retirées, pas les troupes érythréennes.

Le Conseil de sécurité va donc continuer à suivre de très près cette question, de même que l'Union africaine et la Ligue arabe.

Mon deuxième constat est que les deux parties ont une nouvelle fenêtre d'opportunité pour trouver entre elles, avec l'appui de la communauté internationale, une solution diplomatique à leur différend. La France salue le rôle joué par le Commissaire européen Louis Michel, qui a pris contact avec les deux parties. Nous ne sous-estimons pas les difficultés, mais la corne de l'Afrique a déjà sa part de conflit, et c'est l'intérêt des deux parties d'en éviter un nouveau.

Je voudrais souligner que Djibouti joue, à notre sens, un rôle stabilisateur, notamment en accueillant sur son sol les négociations entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Cette région est très importante pour la stabilité de l'ensemble de l'Afrique.

Djibouti et la France ont noué une relation d'amitié et de coopération ancienne et confiante. Dans ce cas, la France entend respecter pleinement les engagements qui la lient à Djibouti. Ni un conflit à grande échelle ni un conflit gelé ne sont des options satisfaisantes.

J'en viens à la question de la frontière, qui est au cœur du problème et le point sur lequel les parties doivent trouver un accord. Cette frontière a été délimitée par une convention franco-éthiopienne de 1897, puis par des protocoles franco-italiens de 1900 et 1901. Il existe d'autres accords ultérieurs, mais qui n'ont pas été ratifiés. La frontière n'a jamais été abornée. S'agissant de l'île de Doumeira, le protocole franco-italien prévoit que les deux parties déterminent ultérieurement la souveraineté applicable sur l'île, mais s'engagent, entre-temps, à ne pas y stationner de troupes de façon permanente.

Les textes de référence sont donc anciens et nombreux, et aucun n'a été signé par les États qui sont actuellement parties au conflit. Cette incertitude a provoqué des tensions entre Djibouti et l'Érythrée à deux reprises, dans les années 90. La France souhaite donc que les deux parties avec, si elles le souhaitent, l'avis d'un tiers de leur choix trouvent une solution par

la négociation et que la frontière à Doumeira puisse être établie de façon certaine et être abornée.

Avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes ou le Qatar, nous avons exprimé auprès des deux parties la disponibilité de la France à les appuyer dans cette démarche. Nous avons notamment proposé l'envoi d'un émissaire ou d'une équipe de juristes pour éclairer les débats des parties. Je réitère aujourd'hui notre disponibilité.

Pour terminer, je voudrais insister sur l'idée que les deux constats que j'ai dressés, internationalisation et appel au dialogue entre les parties, ne s'excluent évidemment pas. Au contraire, il est clair qu'il ne revient pas à la communauté internationale et en particulier pas au Conseil de sécurité de fixer, à la place des parties, le tracé de la frontière. Mais nous devons collectivement aider les parties à trouver une solution négociée qui soit leur solution. C'est pourquoi ma délégation pense qu'il serait utile que le Conseil de sécurité adresse aujourd'hui quelques messages concrets. Nous regrettons que l'Érythrée n'ait pas répondu aux appels lancés par la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 12 juin. Nous appelons les deux parties, en particulier l'Érythrée, à retirer leurs forces et à revenir *au statu quo ante*.

Nous remercions les organisations régionales et sous-régionales qui s'impliquent pour aider les deux parties à trouver une solution négociée.

Il serait très utile que le Secrétaire général envoie une mission d'établissement des faits sur place. Cette mission devrait disposer de l'entière coopération des deux parties. De même, le Secrétaire général pourrait tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation aussitôt qu'il aura le rapport de la mission demandée.

Je crois, Monsieur le Président, qu'il s'agit de messages utiles et rassembleurs, dont vous pourriez vous inspirer sur le fond, lorsque vous rencontrerez la presse à l'issue de notre séance.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Premier Ministre de Djibouti, M. Dileita Mohamed Dileita, et à sa délégation. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance de façon opportune en réponse à la demande d'un État Membre, qui, conformément à l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, peut appeler l'attention du Conseil de sécurité sur tout différend. Nous nous félicitons des

déclarations et des explications qui ont été données par les représentants de Djibouti et de l'Érythrée. Nous remercions également M. Honwana pour l'exposé qu'il nous a présenté.

Les récents affrontements entre l'Érythrée et Djibouti le long de leur frontière commune nous préoccupent gravement, étant donné qu'il s'agit d'une violation de la paix et la sécurité internationales. Nous sommes surtout très préoccupés par la perspective d'une aggravation supplémentaire de la situation déjà instable dans la corne de l'Afrique. Il se peut qu'aucune des parties n'ait l'intention de permettre que la situation ne dégénère en une véritable conflagration. Quelles que soient leurs intentions, la situation pourrait en fait prendre une tournure inattendue à cause de la spirale action-réaction et impressions-malentendus et évoluer rapidement vers un affrontement à plus grande échelle. Le recours à la force militaire est inacceptable. Nous jugeons cette situation très grave et pensons qu'elle mérite notre vigilance de tous les instants.

Nous encourageons vivement les parties à recourir à des mécanismes pacifiques de règlement des différends, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, qui demande aux parties de rechercher des solutions diplomatiques et judiciaires pour le règlement des différends, ainsi que de recourir à des accords régionaux ou à d'autres moyens pacifiques de leur choix.

La sécurité et le sentiment de sécurité sont globaux et indivisibles. À l'évidence, il est urgent de développer un sentiment de sécurité mutuel, au niveau tant bilatéral que régional, étant donné que la sécurité d'un pays ne peut pas être réalisée au prix de l'insécurité dans un autre pays. Tant Djibouti que l'Érythrée doivent avoir un sentiment de sécurité pour que la sécurité soit préservée.

Nous appelons les deux parties à progresser rapidement vers le règlement de ce différend conformément au droit international, y compris en acceptant la médiation d'une tierce partie, si nécessaire. Nous sommes conscients qu'il est important de trouver une solution mutuellement acceptable au conflit frontalier et nous reconnaissons que leurs relations bilatérales ont été pacifiques dans le passé. C'est pourquoi nous espérons toujours une solution, et toutes les possibilités doivent être envisagées.

Nous nous félicitons du rôle joué par l'Union africaine et la Ligue des États arabes, ainsi que par des

pays tiers, qui contribuent aux processus de règlement du conflit et de règlement du différend.

En fin de compte, il faut préserver la paix et la stabilité le long de la frontière. Cette quête de paix est même plus essentielle compte tenu de l'instabilité dans la corne de l'Afrique et de la valeur stratégique du détroit de Bab-el-Mandeb.

Pour terminer, ma délégation voudrait réitérer ce qui est exprimé dans la déclaration présidentielle du Conseil du 12 juin 2008.

M. Kafando (Burkina Faso) : Au nom de ma délégation, je voudrais souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Djibouti, qui a bien voulu faire le déplacement jusqu'à nous, ce qui témoigne à l'évidence de l'importance de la question dont nous débattons cet après-midi.

Avant d'entamer mon propos, je tiens à remercier M. Honwana pour l'exposé qu'il vient de nous faire sur le différend qui oppose Djibouti à l'Érythrée.

Le 12 juin dernier, le Conseil de sécurité, à travers la déclaration présidentielle que vient d'évoquer l'Ambassadeur Ripert, exprimait sa préoccupation par rapport aux graves incidents survenus à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, faisant des victimes dans les rangs de l'armée djiboutienne. La même déclaration appelait les deux parties, notamment l'Érythrée, à la retenue et surtout au retrait de leurs forces respectives pour revenir au *statu quo ante*, et leur demandait d'entreprendre sans tarder des négociations en vue de mettre un terme au conflit.

Mon pays condamne catégoriquement l'usage de la force et rappelle l'obligation du respect mutuel, par tous les États, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Nous continuerons d'être préoccupés par la persistance de la tension entre les deux États. C'est pourquoi il nous semble être du devoir du Conseil de sécurité de les exhorter à s'abstenir de tout acte qui pourrait provoquer l'escalade. Il est également essentiel qu'ils privilégient la voie du dialogue à l'action militaire. Il est donc impératif que Djibouti et l'Érythrée acceptent les œuvres de médiation qui leur sont faites, en particulier par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et d'autres États amis. Il va sans dire que le Burkina Faso, dans son désir de paix, salue ces initiatives et ces efforts, que nous souhaitons voir se poursuivre.

Au regard de la situation assez inquiétante de la corne de l'Afrique, tout doit être mis en œuvre pour aider ces deux États à surmonter leurs différends, car il est primordial d'épargner aux populations respectives les affres d'une nouvelle confrontation aux conséquences imprévisibles. Notre souhait, par conséquent, est que les deux pays consentent à coopérer pleinement avec les organisations sous-régionales et régionales et à accepter le concours des pays amis dans le but de trouver une solution définitive à leurs différends. Nous invitons aussi la communauté internationale à les y assister.

Pour terminer, nous remercions la délégation française pour l'esquisse du projet de déclaration à la presse, qu'elle a bien voulu nous soumettre, et nous disons que nous l'appuyons entièrement.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Premier Ministre de Djibouti, et nous lui sommes reconnaissants de l'évaluation qu'il nous a donnée. Nous avons aussi écouté attentivement la déclaration du Représentant permanent de l'Érythrée.

La Fédération de Russie est gravement préoccupée par les affrontements graves qui ont eu lieu à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, au début de ce mois. La Russie approuve entièrement le contenu de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité, adoptée à la suite de cet incident, et notamment la condamnation des hostilités déclenchées par l'Érythrée contre Djibouti à Ras Doumeira et sur l'île de Doumeira. Nous appelons les deux parties à respecter l'obligation du respect du cessez-le-feu, à faire preuve de la plus grande retenue et à revenir à leurs positions antérieures.

La Russie observe attentivement l'évolution de cette situation à la frontière entre l'Érythrée et Djibouti. Nous pensons qu'il est nécessaire de régler les problèmes frontaliers uniquement par la négociation. Nous appelons les deux parties à coopérer et à entreprendre des efforts diplomatiques pour un règlement pacifique, en stricte conformité avec les règles du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous appuyons les efforts déployés par l'Union africaine et par la Ligue des États arabes, ainsi que par diverses parties intéressées pour parvenir à une solution rapide au différend et à un règlement entre Djibouti et l'Érythrée. Nous appelons les deux parties à

coopérer à cet effort. Nous comptons sur la mise en œuvre de ce qui a été demandé par le Conseil et de la recommandation du Secrétaire général de faire usage de ses bons offices en coordination avec les organisations régionales. Le but est d'engager des négociations bilatérales entre Djibouti et l'Érythrée, afin de susciter une plus grande confiance et de parvenir à un règlement pacifique de la situation à la frontière entre ces deux pays.

Le Conseil de sécurité poursuivra sans aucun doute l'élan qui a été donné, de manière à promouvoir la stabilité et à ne pas permettre une déstabilisation de cette région importante qu'est la corne de l'Afrique.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la tenue de la présente séance d'urgence du Conseil. Nous voudrions remercier M. Honwana de son exposé.

Au nom de la délégation chinoise, nous souhaitons la bienvenue à la présente séance au Premier Ministre de Djibouti, M. Dileita, et le remercions de sa déclaration. Je voudrais également saluer la présence du Représentant permanent de l'Érythrée et le remercier de sa déclaration. De même, nous saluons la présence des représentants de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes à la séance d'aujourd'hui.

La Chine suit avec attention le récent différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée. Nous jugeons inquiétante l'évolution de la situation dans les régions frontalières. Nous demandons aux deux parties de continuer d'œuvrer dans l'intérêt des relations entre les deux pays et de la paix et de la sécurité dans la corne de l'Afrique. Nous les appelons aussi à faire preuve de retenue et à éviter que la situation ne se détériore davantage. La Chine espère que les deux parties régleront leurs différends par le dialogue et la négociation.

La Chine appuie l'idée que l'Union africaine et la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales et pays de la région jouent un rôle de médiation actif. Le Conseil doit continuer à jouer un rôle actif et constructif en encourageant le règlement des différends entre les deux parties par le dialogue et la négociation. Le Conseil vaudra peut-être renforcer ses contacts et la communication avec Djibouti et l'Érythrée, écouter les points de vue et les requêtes des parties concernées, appuyer et assurer la coordination des bons offices de l'Union africaine et d'autres organisations régionales.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de Djibouti et le remercier d'être venu à New York. Nous gardons un souvenir très agréable de l'hospitalité et de la bienveillance avec lesquelles le Gouvernement djiboutien nous a reçus lorsque nous nous sommes rendus dans ce pays. Nous lui en sommes très reconnaissants. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de Djibouti et le remercions de participer à la présente séance. Nous sommes heureux de la participation à la présente séance du représentant de l'Érythrée et des représentants de la Ligue des États arabes et de l'Union africaine.

La situation à laquelle le Conseil est confronté, et en fait l'Union africaine, est très difficile. C'est pourquoi nous appuyons la tenue de la séance d'urgence d'aujourd'hui.

Nous souhaitons lancer un appel à Djibouti et à l'Érythrée et souligner que l'emploi de la force pour régler des différends est à la fois ingérable et insoutenable. Comme d'autres, nous manifestons notre inquiétude devant l'escalade des tensions dans la corne de l'Afrique et condamnons l'emploi de la force pour régler les différends. Malheureusement, cela concerne une partie de notre continent, qui a connu sa part de problèmes.

Nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue. Nous appuyons l'appel lancé par l'Union africaine aux parties pour qu'elles en reviennent immédiatement à la situation qui prévalait avant que ce différend ne commence. Nous incitons les parties à engager un dialogue dans un effort pour régler leurs différends. Nous encourageons les efforts du Secrétaire général et remercions M. Honwana de son exposé. Nous pensons qu'il faut encourager les bons offices du Secrétaire général pour aider ces deux voisins amis à régler leur différend.

Nous voulons aussi souligner que la Ligue des États arabes et l'Union africaine ont également offert leurs bons offices. Nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que les deux pays écoutent l'appel de la communauté internationale, n'acceptent pas que leurs différends se transforment en litiges majeurs et fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour régler leurs problèmes de façon pacifique.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier M. Honwana pour l'exposé qu'il a fait au Conseil cet

après-midi. Ma délégation souhaite également saluer la participation de S. E. le Premier Ministre de Djibouti, ainsi que la présence du Représentant permanent de l'Érythrée et des représentants de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes à la séance du Conseil aujourd'hui.

Ma délégation constate avec préoccupation l'escalade de la tension à la frontière entre l'Érythrée et Djibouti, et plus particulièrement les graves incidents survenus le 10 juin 2008 le long de la frontière entre les deux pays. Nous tenons à souligner le principe fondamental qui doit être appliqué à de telles situations, selon lequel la souveraineté et l'intégrité territoriale des États doivent être pleinement respectés et que tous les différends et conflits doivent être résolus au moyen de négociations pacifiques conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous demandons donc aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de l'emploi ou de la menace de la force, de renforcer le cessez-le-feu actuel et d'intensifier le dialogue pour faire baisser la tension.

Il va sans dire que la responsabilité principale du règlement du conflit incombe aux deux parties elles-mêmes. Le Viet Nam cependant salue les efforts réalisés par l'Union africaine, la Ligue arabe et l'Organisation de la Conférence islamique pour faciliter le règlement de ce différend. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa cent trente-sixième réunion, tenue le 12 juin 2008, sur la situation de la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, ainsi que sur l'évolution des relations entre les deux pays.

Ma délégation souhaite également encourager le Secrétaire général, en collaboration avec les efforts entrepris au niveau régional, à user de ses bons offices et à convaincre les deux parties d'engager le dialogue sur les modalités du retour à la situation qui prévalait à la frontière commune entre les deux pays avant les incidents qui ont conduit aux tensions actuelles, notamment de retirer de la frontière toutes les forces qui y sont positionnées depuis février 2008, et de mettre en place des mesures de confiance afin de résoudre le différend bilatéral de manière pacifique.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais me joindre à tous ceux qui se sont exprimés avant moi pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Dileita Mohamed Dileita, Premier Ministre de Djibouti. Je le remercie de l'accueil chaleureux qu'il a

réservé à la mission du Conseil de sécurité à Djibouti plus tôt ce mois-ci, de sa générosité, ainsi que des installations qu'il a mises à la disposition de la mission pour ses réunions avec les parties somaliennes. Nous remercions S. E. le Premier Ministre de la déclaration qu'il a faite au Conseil aujourd'hui, et nous exprimons également notre gratitude au représentant de l'Érythrée pour sa déclaration. Nous remercions également M. Honwana de son exposé.

La Jamahiriya arabe libyenne exprime son grand regret et sa préoccupation devant les affrontements militaires qui sont survenus récemment entre les deux pays voisins qui n'ont pas seulement des liens de proximité géographique mais bien d'autres liens, des liens si nombreux qu'il est difficile d'imaginer qu'ils aient recourus aux armes ou à la violence pour aplanir leurs divergences, quelle qu'en soit la gravité.

L'Afrique en général et la corne de l'Afrique en particulier ont payé un lourd tribut suite à ces conflits armés. Ce tribut a été payé en vies d'hommes et de femmes, en souffrances humaines et en possibilités de commerce perdues. Il est malheureux également de constater que si les conflits armés se font moins nombreux partout dans le monde, y compris en Afrique, ils gagnent en intensité et en nombre en Afrique de l'Est.

La Libye espère que le Conseil de sécurité, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, en tant qu'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, va œuvrer en vue de mettre fin à ces conflits et de prévenir leur escalade en aidant les parties belligérantes à trouver un règlement pacifique. Je ne dis pas que l'incapacité du Conseil à résoudre le différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée ou de mettre fin à l'instabilité et à l'insécurité en Somalie peut figurer parmi les causes des menaces à la paix le long de la frontière entre l'Érythrée et Djibouti.

Mon pays condamne résolument l'usage de la force et le recours aux armes. Mon pays appelle les deux pays amis, Djibouti et l'Érythrée, à engager le dialogue, et nous leur demandons de tenir compte de l'appel exprimé à la cent trente-sixième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que de la résolution de la Ligue arabe datée du 12 juin 2008 et de la déclaration présidentielle (S/PRST/2008/20) publiée par le Conseil de sécurité à sa 5908^e séance. Nous exhortons les deux parties à

revenir au statu quo qui régnait aux frontières avant que la crise n'éclate.

Mon pays réaffirme le principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, et souligne que toute tentative d'aller à l'encontre de ce principe constitue une menace à la paix et à la sécurité. Ma délégation réaffirme et rappelle la nécessité pour les États africains de respecter les frontières héritées de la colonisation, ainsi qu'ils ont accepté de le faire volontairement dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, qui est devenue l'Union africaine.

Nous espérons que le Conseil tentera de résoudre ce problème en aidant les deux parties à parvenir à un règlement politique.

Pour terminer, nous souhaitons remercier la délégation française d'avoir préparé les éléments principaux d'une déclaration présidentielle à la presse, et nous les appuyons.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Je tiens à souhaiter moi aussi la bienvenue à ce Conseil à S. E. M. Dileita Mohamed Dileita, le Premier Ministre de Djibouti, et à saluer la présence ici du Représentant permanent de l'Érythrée et des représentants de l'Union africaine et de la Ligue des pays arabes. Je tiens également à exprimer nos remerciements pour l'exposé qui nous a été présenté par M. João Honwana, du Département des affaires politiques.

Le Conseil se réunit aujourd'hui à la demande du Gouvernement djiboutien en vue de faire le point sur la situation grave qui règne à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, où des affrontements ont eu lieu récemment entre les forces armées des deux pays.

Je voudrais à cet égard indiquer clairement quelle est la position de Panama. L'ONU et chacun de ses Membres se doivent de respecter l'intégrité territoriale des États, ce qui inclut le respect de leurs frontières. Lorsque deux États voisins se disputent le tracé de leurs frontières, ils doivent régler ce litige par le biais de négociations bilatérales. Si les parties ne parviennent pas à un accord, elles devront soumettre leur différend à la Cour pénale internationale. Face à un quelconque litige susceptible de compromettre la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit agir de manière à éviter que ce différend ne se transforme en un conflit armé. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit user de tous les moyens dont il dispose, y compris la concertation, la participation et la collaboration des États Membres.

Nous appelons donc les deux parties à retirer les forces militaires qu'elles ont stationnées récemment à la frontière et à engager immédiatement un dialogue bilatéral par le biais des bons offices et des mécanismes de l'ONU et d'autres entités internationales compétentes. De même, le Panama juge opportun que le Secrétaire général continue d'informer le Conseil de sécurité de toute évolution de la situation.

M. Quarrey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à tous ceux qui ont souhaité la bienvenue au Premier Ministre de Djibouti aujourd'hui, ainsi qu'aux représentants de l'Érythrée, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes. Nous remercions M. Honwana pour son exposé.

Bien entendu, nous nous félicitons des informations selon lesquelles le calme est actuellement revenu, mais nous sommes également préoccupés par d'autres informations faisant état de regroupements et de renforcements. Il est clair que la situation reste fragile dans une région déjà en proie à de nombreux troubles. Nous nous faisons l'écho de toutes les préoccupations énoncées dans la déclaration présidentielle du 12 juin, condamnant notamment l'incursion militaire de l'Érythrée, déplorant profondément les pertes en vies humaines et soulignant la nécessité de faire preuve de la plus grande retenue.

Comme les autres membres, nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et des pays tiers pour aider les parties à trouver un moyen pacifique d'aller de l'avant. Nous exhortons les deux parties, en particulier l'Érythrée, à s'engager pleinement dans ces efforts. Nous partageons l'avis de la France, à savoir que le Conseil devrait envoyer un message aujourd'hui par le biais d'une déclaration à la presse. Nous remercions la délégation française pour les éléments qu'elle a distribués hier et que nous appuyons sans réserve.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Honwana pour son exposé. Je m'associe aux autres pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au Premier Ministre Dileita et au Ministre des affaires étrangères de Djibouti. Nous apprécions au plus haut point le fait qu'ils soient venus de Djibouti pour nous informer directement de la situation. Je remercie le Premier Ministre Dileita et le Représentant permanent de l'Érythrée, l'Ambassadeur Desta, d'avoir pris la décision de participer ensemble autour de cette table à cette séance très opportune afin d'exprimer leurs vues

nationales au Conseil et de clarifier leurs positions respectives.

Comme nous l'avons entendu, les perceptions et les positions sont contradictoires, mais il importe que ces positions contradictoires soient exprimées autour d'une table, et non pas sur le terrain. Je remercie l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes, M. Mahmassani, et le représentant de l'Union africaine dont le rôle, comme je l'ai déjà dit, sera crucial à l'avenir.

J'ai mentionné l'importance d'un dialogue tenu autour d'une table. En fait, l'Italie espère que la présente séance – et c'est important – marquera le début d'un engagement renouvelé des deux parties à faire montre de retenue et à régler leurs différends par le biais de la concertation, du droit international et de la diplomatie, démontrant ainsi leur attachement à la paix et à la sécurité dans l'ensemble de la région. Dans la mesure où nous pourrions lancer et soutenir cette dynamique positive en mettant pleinement et rapidement le mécanisme politique de l'ONU à la disposition des parties, comme nous l'avons dit dans notre déclaration présidentielle du 12 juin, nous rendrons un grand service à notre cause commune qui consiste à mettre en avant le rôle du Conseil de sécurité en tant qu'instrument de prévention des conflits, tel que mandaté par l'Article 34 de la Charte des Nations Unies. En outre, comme le dispose l'Article 33 de la Charte et comme l'expérience de l'Afrique l'a montré à plusieurs reprises, la prévention des conflits incombe en dernier lieu aux États Membres concernés, comme d'autres l'ont déjà dit.

Adopter une approche qui part de la base, considérer les événements depuis le terrain et accorder l'appui le plus solide possible aux offres de bons offices et de médiation faites par l'Union africaine et la Ligue des États arabes doivent être les aspects essentiels de notre participation. La coopération avec des organisations régionales et sous-régionales et avec les gouvernements sera particulièrement cruciale au cours des prochaines semaines, car il nous faudra dresser un tableau plus exact et plus détaillé de la situation. La première relation des événements, telle que nous l'avons entendue, confirme la gravité des tensions qui règnent actuellement entre les deux pays. Cette crise risque en effet de menacer la stabilité régionale.

Il faudra cependant enquêter et faire la lumière sur un certain nombre d'éléments. C'est pourquoi nous

appuyons avec force l'envoi urgent par le Secrétariat d'une mission d'établissement des faits qui fournirait au Conseil des éléments cruciaux lui permettant d'arrêter sa position et sa démarche vis-à-vis de cette question. Il nous semble tout aussi important que le Président du Conseil de sécurité porte à l'attention des médias internationaux les perceptions, évaluations et préoccupations exprimées par les membres du Conseil. Nous reconnaissons pleinement notre position dans le libellé proposé à la présidence par la délégation française, que nous remercions. Nous nous reconnaissons pleinement dans ces éléments.

Enfin, je tiens à remercier à nouveau le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de Djibouti et à répéter que l'Italie fait confiance à leur gouvernement et au Gouvernement érythréen, ainsi qu'à leur volonté et à leur capacité de trouver une solution à cette crise par le biais de la diplomatie et de la coopération.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de Djibouti, M. Dileita Mohamed Dileita, et à son Ministre des affaires étrangères, et à saluer la présence des Représentants permanents de Djibouti et de l'Érythrée, ainsi que des représentants de la Ligue des États arabes et de l'Union africaine.

La corne de l'Afrique ne peut pas s'offrir le luxe d'un autre conflit. Cette région ne peut pas se permettre de recourir à la violence pour régler un autre différend. Il faut que les peuples frères trouvent autour de la table du dialogue des solutions qui remplaceront les tranchées et les armes.

Bien qu'il soit normal que ces deux pays aient des points de vue divergents quant à leurs propres intérêts, notamment des pays dont les frontières coloniales n'ont pas été consolidées, il nous paraît utile de rappeler que les solutions qui émanent de la paix se nourrissent du bon sens et de la prudence qui laissent à des peuples frères une marge de croissance. Le conflit entre Djibouti et l'Érythrée tient, comme d'autres dans la région, à des questions de frontières non définies et de droits qui font l'objet d'un litige. Selon nous, ces questions doivent être résolues par les parties dans le cadre de consultations et de négociations afin de parvenir à de nouveaux accords par le biais d'une médiation. Il faut également envisager la possibilité de faire appel aux instances juridiques supérieures comme la Cour pénale internationale ou les tribunaux spéciaux.

Le Costa Rica estime que, compte tenu de la situation actuelle, les organisations régionales peuvent apporter un appui très précieux. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine et par la Ligue des États arabes. Nous les invitons à continuer à faciliter l'obtention d'une solution pacifique et consensuelle à cette situation. Bien entendu, nous demandons également à Djibouti et à l'Érythrée de reprendre la voie du dialogue et de chercher à aplanir leurs divergences par la négociation et en recourant aux instruments et instances appropriés, et de mettre rapidement fin à leur différend.

Nous remercions la délégation française d'avoir distribué hier les éléments principaux d'une déclaration à la presse du Président du Conseil; éléments que nous approuvons.

M. Grauls (Belgique) : Ma délégation souhaite la bienvenue au Premier Ministre de la République de Djibouti, ainsi qu'aux représentants de l'Érythrée, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes. Ma délégation remercie également le Secrétariat pour son exposé.

La Belgique partage l'inquiétude exprimée autour de cette table suite aux incidents frontaliers du 10 au 12 juin derniers autour de Ras Doumeira et de l'île de Doumeira. Ces incidents ont causé de nombreux morts et de nombreux blessés et auraient pu dégénérer rapidement. La situation actuelle présente encore d'importants risques d'escalade; des risques qui ne se limitent pas aux deux pays concernés mais pourraient se transformer en menace pour toute la région.

Le Conseil de sécurité a réagi rapidement le 12 juin en appelant les deux pays à engager un dialogue, le cas échéant avec l'assistance d'autres pays ou d'organisations régionales. Cet appel garde toute sa valeur.

La Belgique remercie celles et ceux qui ont contribué à la recherche d'un règlement de la crise. Il n'est dans l'intérêt d'aucun des deux pays de prolonger la situation confuse qui règne actuellement. La Belgique encourage donc au premier chef les deux pays eux-mêmes, mais également les autres intervenants et le Secrétaire général de l'ONU à poursuivre leurs efforts. La Belgique soutient l'envoi d'une mission d'établissement des faits par le Secrétaire général. Elle encourage le Secrétaire général à consulter l'Union africaine et la Ligue des États arabes pour connaître leurs conclusions suite à leurs initiatives respectives.

Enfin, ma délégation souhaiterait remercier la France d'avoir présenté des éléments de langage pour une déclaration à la presse.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de Djibouti et le remercier de sa présence parmi nous. Je remercie également le représentant de l'Érythrée et les représentants de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes.

Depuis un certain temps maintenant, nous suivons attentivement l'escalade des incidents entre ces deux pays voisins, et nous partageons entièrement les graves préoccupations exprimées par tous les États membres quant à la gravité de la situation. Ces événements sont d'autant plus graves que la situation dans la région est fragile et délicate.

Ce faisant, nous estimons que le débat d'aujourd'hui est tout à fait opportun. Nous apprécions également l'occasion qui nous est donnée d'entendre les parties elles-mêmes, ainsi que les organisations régionales qui s'efforcent de les aider à désamorcer les tensions. Nous saluons leurs efforts et nous espérons qu'ils donneront rapidement des résultats concrets.

Ma délégation saisit cette occasion pour renouveler l'appel lancé aux parties, et notamment l'Érythrée, pour qu'elles fassent preuve de retenue, retirent leurs forces pour revenir au *statu quo ante* et règlent leur différend par le dialogue et des moyens pacifiques, y compris grâce à la médiation de tierces parties. Selon nous, aucune option militaire n'est acceptable et nous condamnons vigoureusement tout recours à la force, tout en insistant sur la nécessité de respecter l'intégrité territoriale des États. À cet égard, nous estimons que la déclaration à la presse qui est envisagée est une initiative opportune du Conseil dont nous nous félicitons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je voudrais, moi aussi, saluer la présence du Premier Ministre Dileita à la présente séance. Nous nous félicitons également de la présence de l'Ambassadeur Desta, Représentant permanent de l'Érythrée, et des représentants de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes.

Les États-Unis demeurent extrêmement préoccupés par la situation le long de la frontière entre

Djibouti et l'Érythrée. Je voudrais aujourd'hui soulever les deux points suivants.

Premièrement, le 12 juin, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle par laquelle il a condamné l'action militaire conduite par l'Érythrée contre Djibouti, appelé les parties à s'engager à mettre en place un cessez-le-feu et exhorté les deux parties à coopérer et à entreprendre des efforts diplomatiques en vue de résoudre la question pacifiquement. Bien qu'il n'y ait pas eu de nouveaux actes de violence, l'Érythrée maintient une attitude militaire agressive à l'égard de Djibouti et continue de refuser d'entreprendre, directement avec Djibouti ou par l'intermédiaire d'une tierce partie, des négociations en vue d'un règlement pacifique de la crise.

Nous renouvelons notre appel lancé aux deux parties, et notamment à l'Érythrée, pour qu'elles retirent leurs forces militaires de la zone frontalière commune et qu'elles entament un processus politique pour résoudre le problème par des voies pacifiques, conformément au droit international, comme le représentant de l'Italie et d'autres les y ont invitées. Dans le cas où l'Érythrée refuserait de rechercher une solution pacifique et de retirer ses forces de sa frontière avec Djibouti, le Conseil de sécurité devrait examiner les mesures et les actions qu'il conviendra d'entreprendre.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité ne saurait tolérer les tentatives érythréennes de déstabilisation de la région, en particulier lorsqu'elles font payer un si lourd tribut aux pays voisins. Le conflit avec Djibouti participe d'un comportement déstabilisateur adopté par l'Érythrée dans d'autres endroits également. En Somalie, le Gouvernement érythréen a soutenu des groupes extrémistes, notamment le groupe Al-Shahab proche d'Al-Qaïda, qui refuse de négocier une solution politique pacifique dans ce pays. L'Érythrée s'est employée à discréditer et à perturber les récents pourparlers organisés à Djibouti entre les parties somaliennes. Le Gouvernement érythréen a limité les activités de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), une force qu'elle a pourtant librement et volontairement invitée sur son territoire, l'empêchant ainsi de s'acquitter de son mandat. Enfin, le Gouvernement érythréen a cessé toutes les livraisons de carburant à la MINUEE, obligeant ainsi l'ONU à retirer la Mission du territoire érythréen, déstabilisant ainsi un peu plus une situation déjà dangereuse.

Il n'est pourtant pas trop tard pour que l'Érythrée reprenne sa place de Membre responsable de cette Organisation et retrouve son statut de bon voisin. Nous allons suivre attentivement les actions entreprises par l'Érythrée et nous insisterons pour qu'elle soit tenue responsable de ses actes.

Enfin, ma délégation appuie les éléments d'une déclaration à la presse présentés par la délégation française.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Alice Aghenebit Mungwa, Conseillère à la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Mungwa (parle en anglais) : Au nom de la Commission de l'Union africaine, je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir conviés à cette séance importante et vous transmettre les excuses de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU, qui est en route pour Charm al-Cheikh, afin d'assister aux prochaines réunions de la onzième session ordinaire de l'Union africaine qui a lieu à la fin du mois, et qui ne peut donc assister en personne à la présente séance. J'ai, par conséquent, l'honneur et le privilège aujourd'hui de présenter au Conseil les observations de la Commission de l'Union africaine.

Compte tenu des défis que peut poser la situation entre l'Érythrée et Djibouti dans la corne de l'Afrique, déjà en proie à des difficultés, l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d'organiser la présente séance opportune et importante témoigne une fois encore de l'attention soutenue manifestée par le Conseil de sécurité à l'égard des questions concernant l'Afrique, et met en lumière la coopération croissante entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le cadre de l'examen des points communs de leurs ordres du jour. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour vous faire part, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de notre profonde gratitude pour la place toute particulière que vous avez accordée à l'Afrique pendant votre présidence.

Nous voudrions également nous associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à S. E. le Premier Ministre de Djibouti, S. E. le Ministre des affaires étrangères et aux autres membres de leur

délégation. Nous remercions le Premier Ministre de l'exposé instructif qu'il a fait au Conseil aujourd'hui. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Desta, de l'Érythrée, pour la déclaration qu'il a faite au Conseil. La présence des représentants de ces deux pays au Conseil aujourd'hui illustre clairement que les deux pays souhaitent privilégier la voie du dialogue, et nous les félicitons pour ce choix.

Nous remercions également M. Honwana pour sa déclaration, ainsi que tous les membres du Conseil pour les déclarations qu'ils ont prononcées aujourd'hui.

Comme les membres le savent, l'Érythrée et Djibouti sont deux membres importants et estimés de l'Union africaine, et les incidents surprenants et regrettables qui sont aujourd'hui examinés au Conseil sont très inattendus – totalement même –, malgré les tensions persistantes qui troublent l'ensemble de la corne de l'Afrique.

Nous tenons à rappeler qu'à ses cent vingt et unième et cent vingt-cinquième réunions, qui se sont tenues respectivement les 24 avril et le 2 mai, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a examiné l'état des relations entre l'État de l'Érythrée et la République de Djibouti, à la suite d'une lettre envoyée le 24 avril 2008 au Conseil de paix et de sécurité par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Djibouti concernant la situation régnant à la frontière entre les deux pays.

Pour sa part, la Commission de l'Union africaine a envoyé une lettre officielle aux deux pays afin de recueillir autant d'informations que possible concernant la situation régnant à leur frontière commune et les mesures qu'ils ont prises pour régler cette question à l'amiable. Suite à la recommandation du Conseil de paix et de sécurité, la Commission a également dépêché une mission chargée d'évaluer la situation sur le terrain et de s'entretenir avec les deux pays. La mission a été reçue par les autorités de Djibouti, mais elle attend encore d'être reçue par l'Érythrée.

Compte tenu des tensions inquiétantes qui règnent entre Djibouti et l'Érythrée depuis le mardi 10 juin – notamment les incidents survenus entre les forces armées des deux pays – le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a énergiquement condamné, à sa cent trente-sixième réunion tenue le 12 juin 2008, le recours à la force et souligné qu'il était

impératif de respecter la souveraineté, l'intégrité et l'indépendance territoriales des États membres, conformément à l'Acte constitutif de l'Union africaine. Le Conseil a préconisé le retour immédiat à la situation qui régnait à la frontière séparant les deux pays avant l'apparition des tensions actuelles, y compris le retrait de la frontière de toutes les forces qui y sont postées depuis le 4 février 2008. Le Conseil de paix et de sécurité a également appelé les deux pays à faire preuve de la plus grande retenue, à recourir au dialogue pour régler tout différend bilatéral et à coopérer pleinement avec tous les efforts déployés dans ce sens. En outre, le Conseil de l'Union africaine a décidé de se réunir en temps opportun au niveau approprié pour examiner la situation et prendre les décisions nécessaires.

Nous sommes heureux de confirmer au Conseil de sécurité que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine va, conformément à cette décision, examiner la situation entre l'Érythrée et Djibouti au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 29 juin 2008, en marge de la onzième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui doit se tenir à Charm al-Cheikh (Égypte).

À cet égard, conformément aux dispositions du Protocole du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'Érythrée et Djibouti ont été invités à ce sommet. Nous saisissons l'occasion de leur présence au Conseil de sécurité aujourd'hui pour souligner l'importance de leur participation à cette réunion du sommet en vue de parvenir à un règlement durable et pacifique de leurs différends.

Nous réitérons également l'appel lancé aux deux pays par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; nous espérons que toutes les parties agiront de manière positive et constructive afin de rétablir des relations cordiales et pacifiques entre les pays, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité des gouvernements et des peuples des deux pays, ainsi que de la sous-région et l'ensemble de l'Afrique. Nous sommes convaincus que les délibérations du Conseil de sécurité d'aujourd'hui vont contribuer à ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mungwa de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Mahmassani (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir invité la Ligue des États arabes à participer à la présente séance. Je me félicite de la présence dans cette salle du Conseil aujourd'hui de S. E. M. Dileita Mohamed Dileita, Premier Ministre de Djibouti. Je remercie le Représentant permanent de l'Érythrée de sa déclaration et le représentant du Département des affaires politiques de son exposé.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner une nouvelle crise dans la corne de l'Afrique. Depuis février, le Gouvernement djiboutien a informé la Ligue des États arabes d'un regroupement graduel des troupes érythréennes le long de la frontière séparant les deux pays, comprenant notamment l'édification de fortifications, le creusement de tranchées et des empiètements par les soldats érythréens du côté djiboutien de la frontière, surplombant les voies de navigation de la mer Rouge.

Suite à l'envoi d'une lettre du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Djibouti au Secrétaire général de la Ligue des États arabes en vue d'apaiser les tensions entre Djibouti et l'Érythrée par des voies pacifiques, la Ligue a envoyé une mission d'établissement des faits dans la région de Ras Doumeira, dans la République de Djibouti, du 9 au 11 mai 2008, en vue de tenter de régler cette crise. La mission s'est entretenue avec des fonctionnaires à Djibouti et a sollicité une réunion avec des fonctionnaires en Érythrée, mais la partie érythréenne n'a pas donné une suite favorable à sa demande.

Le Conseil de la Ligue des États arabes s'est réuni le 12 juin dernier pour examiner la situation entre Djibouti et l'Érythrée. Il a adopté une décision qui a souligné l'importance du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Djibouti et a condamné toute agression contre ce pays. Il a appelé l'Érythrée à retirer immédiatement ses forces de la frontière qui la sépare de Djibouti. Le Conseil de la Ligue a renouvelé l'appel qu'il avait lancé pour que le principe de bon voisinage entre les deux pays et les frontières postcoloniales soient respectés. Il a demandé au Secrétaire général de la Ligue des États arabes et au Conseil de paix et de sécurité arabe de poursuivre leurs efforts pour régler cette question, et il a appelé le secrétariat de la Ligue à nouer les contacts nécessaires avec le Gouvernement érythréen pour examiner la situation, apaiser les tensions et mettre fin à

l'affrontement le long de la frontière séparant les deux pays.

La situation actuelle le long de la frontière séparant Djibouti de l'Érythrée est une source de préoccupation, car elle peut avoir de nombreuses répercussions. Une telle crise ne peut pas être réglée par des voies militaires ni par l'emploi ou la menace de la force. La seule manière de régler cette crise est de mener des négociations pacifiques entre les parties concernées afin de trouver une solution. L'intégrité et la stabilité territoriales des États doivent être respectées, et la coopération arabo-africaine doit être intensifiée.

Nous appelons les parties à faire preuve de retenue et à ne prendre aucune mesure susceptible d'exacerber la situation. Une issue pacifique à cette crise exige des parties qu'elles s'engagent à mettre en œuvre les accords qu'elles ont conclus, à maintenir des

relations de bon voisinage, et à s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures des uns et des autres.

La corne de l'Afrique continue d'être le théâtre de nombreux bouleversements et d'une grande instabilité. Elle n'a certainement pas besoin de nouvelles situations de ce genre. Il faut donc rapidement s'attaquer à cette crise et la juguler. Nous croyons que le rôle du Conseil de sécurité, principal organe chargé de la paix et la sécurité internationales, est crucial à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Mahmassani pour son exposé.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.